



**RAPPORT DU CAUCUS PARLEMENTAIRE RÉGIONAL DES FEMMES (RWPC)  
DU FORUM PARLEMENTAIRE DE LA SADC À LA 54<sup>E</sup> ASSEMBLÉE  
PLÉNIÈRE**

**THÈME : *AMPLIFIER LA VOIX DES CITOYENS DANS L'INTÉGRATION  
RÉGIONALE EN AFRIQUE AUSTRALE : COMBLER LE MANQUE  
D'ENGAGEMENT EN RAPPROCHANT LE PARLEMENT DES CITOYENS***

Monsieur le Président, je propose que l'Assemblée plénière adopte le rapport du Caucus parlementaire régional des femmes (RWPC) à la 54<sup>e</sup> session de l'Assemblée plénière du Forum parlementaire de la SADC, déposé sur la table le 22 novembre 2023.

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>1.0 COMPOSITION DU RWPC</b> .....	4
<b>2.0 EXCUSES</b> .....	4
<b>3.0 TERMES DE RÉFÉRENCE</b> .....	4
<b>4.0 RÉUNIONS TENUES</b> .....	5
<b>5.0 CONTEXTE DE LA RÉUNION</b> .....	5
<b>6.0 MISE A JOUR SECTORIELLE PAR LE SECTRETARIAT DE LA SADC</b> .....	6
<b>7.0 RÉSUMÉ DES SOUMISSIONS REÇUES</b> .....	6
<b>7.1 Aborder les problèmes de droits humains des femmes dans le commerce transfrontalier informel présenté par le Bureau régional de l'Est et du Sud d'Amnesty International</b> .....	7
<b>7.2 Relever les défis auxquels sont confrontées les femmes rurales en matière d'accès à la technologie numérique et combler le fossé numérique entre les hommes et les femmes par Elly Justine, Tanzanie</b> .....	8
<b>7.3 Lutter contre la discrimination et la stigmatisation des femmes, des adolescentes enceintes, des jeunes mères et des mères célibataires par Venia Vimbai Awali Bakali - Fondatrice et directrice de l'Organisation pour l'autonomisation des mères célibataire, Malawi</b> .....	8
<b>7.4 Déclaration sur le chômage des jeunes, les stéréotypes de genre et le harcèlement sexuel des femmes sur le lieu de travail présentée par l'honorable Antsaniavo RAMELINIAINA - Parlementaire des jeunes de la SADC</b> .....	9
<b>7.5 Mesures pour la réalisation des droits des jeunes, en particulier des adolescentes, par Faith Thipe, UNITED</b> .....	10
<b>7.6 Lutter contre la violence basée sur le genre chez les femmes épileptiques par Tisungane Sitima, militante du genre</b> .....	11
<b>7.7 Défis uniques auxquels sont confrontées les femmes rurales et comment combler le fossé numérique entre les hommes et les femmes, présenté par Edith Utete du Zimbabwe, cofondatrice de Digital Wellness Africa</b>	12
<b>7.8 Questions sociales liées au genre : Équité en matière d'éducation, de parentalité et de travail par Luyana Canza Fernando, militante angolaise pour l'égalité des genres</b> .....	13

<b>7.9</b>	<b>Quelles stratégies peuvent être mises en œuvre pour accroître la participation et la représentation des femmes dans les processus politiques, y compris les systèmes électoraux et les quotas ? .....</b>	<b>13</b>
<b>7.10</b>	<b>Comment le Parlement peut-il contribuer à la promotion des agendas d'éducation intelligente par Memory Tapela Banda .....</b>	<b>14</b>
<b>8.0</b>	<b>OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>14</b>
<b>9.0</b>	<b>CONCLUSION.....</b>	<b>16</b>
<b>10.0</b>	<b>ANNEXES.....</b>	<b>17</b>

## 1.0 COMPOSITION DU RWPC

A la date de l'assemblée, le 11 octobre 2023, les membres du RWPC sont les suivants :

1.	Hon. Regina Esparon, <b>Présidente</b> ,	Seychelles
2.	Hon. Emiline Rakotobe Ramarosa, <b>Vice-présidente</b> ,	Madagascar
3.	Hon. Ruth Mendes	Angola
4.	Hon. Teresa José Adeline Neto	Angola
5.	Hon. Luisa P. F. Damiao Santos	Angola
6.	Hon. Talita Monnakgotla	Botswana
7.	Hon. Anne-Marie Mbilambangu	RDC
8.	Hon Nadine Mangabu Luabeya	RDC
9.	Hon. Marie Jeanne d'Arc MASY GOULAMALY	Madagascar
10.	Hon. Rachel Zulu	Malawi
11.	Hon. Roseby Gama Gadama	Malawi
12.	Hon. Marie Genevieve Stephanie Anquetil	Maurice
13.	Hon. Marie Joanne Sabrina Tour	Maurice
14.	Hon. Jerónima Agostinho	Mozambique
15.	Hon. Maria Marta Fernando	Mozambique
16.	Hon. Utaara Mootu	Namibie
17.	Hon. Agnes Kafula	Namibie
18.	Hon. Paula Kooper	Namibie
19.	Hon. Rosie Bistoquet	Seychelles
20.	Hon. Nkhensani Kate Bilankulu	Afrique du Sud
21.	Hon. Ntombovuyo Veronica Mente-Nkuna	Afrique du Sud
22.	Hon. Shally Joseph Raymond	Tanzanie
23.	Hon. Hawa Subira Mwaifunga	Tanzanie
24.	Hon. Julien Nyemba	Zambie
25.	Hon. Mutinta Mazoka	Zambie
26.	Hon. Princess Kasune	Zambie

## 2.0 EXCUSES

Les parlements de l'Eswatini et du Zimbabwe n'ont pas encore désigné de membres du Forum parlementaire de la SADC.

## 3.0 TERMES DE RÉFÉRENCE

Les fonctions du RWPC sont clairement définies à l'article 16(5) de la Constitution et à l'article 19(6) du règlement intérieur du Forum parlementaire de la SADC, qui sont respectivement les suivants :

- a) mener des actions de lobbying et de plaider en faveur d'une représentation égale et équitable des femmes aux postes politiques et décisionnels dans les États membres de la SADC, conformément au protocole de la SADC sur le genre et le développement et à d'autres instruments continentaux et internationaux ;
- b) créer une plateforme permettant aux femmes parlementaires de se mobiliser sur l'agenda des femmes pour l'égalité, l'équité et la

- représentation effective des femmes au sein du Parlement et des partis politiques ;
- c) renforcer des capacités des femmes parlementaires pour une participation et une performance efficaces ; et
  - d) créer des possibilités de partage des connaissances entre les femmes parlementaires au niveau régional.

#### **4.0 RÉUNIONS TENUES**

Le RWPC a tenu sa réunion virtuellement le 11 octobre 2023, dont l'ordre du jour principal était de mener l'audition publique sur diverses questions d'actualité relevant de son mandat. La séance d'audition publique s'est déroulée sous le thème : « *Amplifier la voix des citoyens dans l'intégration régionale en Afrique australe : Combler le manque d'engagement en rapprochant le Parlement des citoyens* »

#### **5.0 CONTEXTE DE LA RÉUNION**

Le Forum parlementaire de la SADC a élaboré une politique visant à promouvoir un engagement continu entre les membres du Parlement et les citoyens de la région de la SADC sur des questions cruciales d'intérêt mutuel. Le Forum prend acte du fait que la démocratie prend des formes multiples, la démocratie parlementaire étant au premier plan. La tenue d'auditions publiques par ses commissions permanentes a été identifiée comme une plateforme permettant aux citoyens et aux organisations de la société civile de s'engager directement auprès de leurs représentants élus et d'exprimer leurs préoccupations sur divers sujets d'intérêt. En fait, la décision politique de la SADC PF est désormais que l'une des deux sessions annuelles du comité statutaire soit une séance d'audition publique afin de donner aux citoyens une plateforme leur permettant d'exprimer régulièrement leurs opinions sur les questions régionales qui les intéressent et les préoccupent. C'est ainsi que le Forum parlementaire de la SADC a organisé sa séance inaugurale d'auditions publiques en novembre 2022 sur le thème : « *Consolider la démocratie en rapprochant le Parlement des citoyens* » qui s'est avéré être un succès.

S'appuyant sur les succès de la session inaugurale d'audition publique, la SADC PF a de nouveau organisé la deuxième séance d'audition publique pour ses commissions permanentes, y compris le RWPC, qui s'est déroulée virtuellement du 11 au 18 octobre 2023 sous le thème : *Amplifier la voix des citoyens dans l'intégration régionale en Afrique australe : Combler le manque d'engagement en rapprochant le Parlement des citoyens.*

Dans ce contexte, le RWPC a organisé sa séance d'audition publique le 11 octobre 2023 en se concentrant sur sept domaines thématiques clés (questions), à savoir :

1. Comment les institutions parlementaires peuvent-elles améliorer leurs structures et leurs politiques pour devenir plus sensibles à la dimension de genre et plus inclusives, en veillant à ce que les voix et les perspectives des femmes soient effectivement intégrées dans les processus législatifs et décisionnels ?

2. Comment les politiques et initiatives régionales peuvent-elles être mises à profit pour faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en matière d'éducation, de participation économique et de représentation politique ?
3. Quels sont les défis et les opportunités pour améliorer l'accès des femmes à des soins de santé de qualité, y compris les services de santé sexuelle et reproductive dans la région ?
4. Quelles sont les stratégies qui peuvent être mises en œuvre pour accroître la participation et la représentation des femmes dans les processus de décision politique, y compris les systèmes électoraux et les quotas ?
5. Comment surmonter les obstacles à l'éducation et au développement des compétences des filles et des femmes afin de leur garantir un accès égal aux possibilités d'éducation ?
6. Quels sont les défis particuliers auxquels les femmes rurales sont confrontées et comment combler le fossé numérique entre les genres ?
7. Comment la région peut-elle mieux reconnaître et traiter les formes croisées de discrimination et d'inégalité qui affectent les femmes ?

## **6.0 MISE A JOUR SECTORIELLE PAR LE SECTRETARIAT DE LA SADC**

Avant de recevoir les soumissions, le RWPC a assisté à une présentation de la mise à jour sectorielle par les fonctionnaires du secrétariat de la SADC, effectuée par Mme Kealeboga Dambuza, responsable par intérim du genre au secrétariat de la SADC, et Mme Antoinette Manana, responsable de l'intégration de la dimension de genre à la SADC. Les fonctionnaires ont notamment souligné les initiatives prises par la SADC pour mettre en œuvre divers instruments régionaux visant à faciliter la réalisation de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes dans la région :

- i. Le document « Genre et développement » de la SADC de 2008 a été révisé en 2016 afin de l'aligner sur les Objectifs de développement durable (ODD) et l'Agenda 2063 de l'Afrique ;
- ii. La politique de la SADC en matière de genre de 2008, qui fournit un cadre guidant les États membres sur la manière de parvenir à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes ;
- iii. Stratégie de lutte contre la violence basée sur le genre (GBV) de 2008 ;
- iv. Stratégie sur l'autonomisation économique des femmes de la SADC ; et
- v. Stratégie sur la paix et la sécurité des femmes de la SADC de 2008.

Les fonctionnaires ont également indiqué que la SADC est actuellement en train de mettre à jour le cadre de la parité hommes-femmes de la SADC, qui se concentre sur la participation des femmes à la politique et aux postes de prise de décision. En outre, il a été indiqué que la SADC est en train de transposer la résolution des Nations unies n° 60/02 en tant qu'instrument permettant de lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des jeunes filles, y compris les problèmes liés au VIH et au sida.

## **7.0 RÉSUMÉ DES SOUMISSIONS REÇUES**

Le RWPC a reçu un total de seize (16) soumissions qui sont énumérées dans l'annexe 1 jointe au rapport. Un résumé des soumissions est présenté ci-dessous :

## **7.1 Aborder les problèmes de droits humains des femmes dans le commerce transfrontalier informel présenté par le Bureau régional de l'Est et du Sud d'Amnesty International**

La soumission reconnaît que le commerce transfrontalier est une pierre angulaire de l'activité économique, contribuant de manière significative aux moyens de subsistance d'innombrables femmes dans notre région. Cependant, la recherche sur les commerçants transfrontaliers informels au Malawi, en Zambie et au Zimbabwe a révélé que ces femmes entrepreneuses naviguent dans un paysage semé d'embûches, allant de conditions de travail pénibles qui ont des conséquences négatives sur la santé, à l'absence de protection du travail, de sécurité sociale et de représentation dans les processus de prise de décision.

En outre, alors que près de 70 % du commerce transfrontalier informel en Afrique est effectué par des femmes, les droits de l'homme des commerçantes n'ont fait l'objet que de peu de discours et d'une absence quasi totale d'action de la part des autorités. Reconnaisant la myriade de défis auxquels sont confrontées les femmes engagées dans le commerce transfrontalier informel et l'impact de ces défis sur leurs droits humains, il est évident qu'une approche globale et multidimensionnelle est essentielle pour répondre efficacement à leur situation unique.

À cet égard, la soumission a proposé les recommandations suivantes, entre autres, pour relever les défis auxquels sont confrontées les femmes commerçantes transfrontalières :

- i. La nécessité de mettre en place des services de santé, d'eau et d'assainissement accessibles dans les principales zones frontalières afin de répondre aux besoins spécifiques des femmes engagées dans le commerce transfrontalier informel, notamment en matière de santé sexuelle et génésique ;
- ii. La nécessité de mettre en place des cliniques mobiles capables d'atteindre les zones commerciales éloignées afin de fournir des services de santé complets et une éducation sur les questions liées à la santé menstruelle et reproductive et à la violence fondée sur le genre ;
- iii. La nécessité de développer des compétences spécialisées et des programmes de formation professionnelle adaptés aux besoins des femmes dans le commerce transfrontalier informel, en se concentrant sur les compétences liées au commerce, l'alphabétisation financière et la gestion des affaires ;
- iv. La nécessité de combler le fossé numérique entre les hommes et les femmes en offrant une formation à la culture numérique, en favorisant l'accès aux ressources en ligne et en soutenant les plateformes de commerce électronique pour les femmes commerçantes ; et
- v. La nécessité de promouvoir la participation et la représentation des femmes dans les organisations qui défendent les intérêts des commerçants transfrontaliers informels et de créer des plateformes qui donnent la priorité à la voix des femmes, offrent une formation au leadership et des possibilités de mentorat.

## **7.2 Relever les défis auxquels sont confrontées les femmes rurales en matière d'accès à la technologie numérique et combler le fossé numérique entre les hommes et les femmes par Elly Justine, Tanzanie**

La soumission met l'accent sur le fait que les femmes rurales sont confrontées à plusieurs défis uniques qui affectent leur accès aux technologies numériques et le fossé numérique entre les hommes et les femmes, notamment :

- i. un accès limité aux technologies en raison d'une mauvaise infrastructure de communication, d'une alimentation électrique instable, d'une connectivité internet limitée, de routes en mauvais état et d'un accès réduit aux technologies numériques telles que les smartphones et les ordinateurs. Cela limite la capacité des femmes rurales à accéder aux technologies numériques pour l'éducation, les soins de santé et d'autres services ;
- ii. un niveau d'analphabétisme plus élevé chez les femmes rurales pour qu'elles sachent lire et écrire et utiliser efficacement les technologies numériques ;
- iii. Les personnes à faible revenu et économiquement dépendantes de leurs familles ou de leurs partenaires ont plus de difficultés à acquérir les technologies numériques, qui sont souvent trop chères pour elles ;
- iv. Les normes culturelles et sociétales limitent la capacité des femmes rurales à accéder aux technologies numériques. Par exemple, dans certaines cultures, les femmes sont censées rester à la maison et s'occuper de leur famille, ce qui limite leur accès aux technologies numériques.

La soumission recommande donc les stratégies ci-après afin de combler le fossé numérique entre les hommes et les femmes :

- i. Des efforts devraient être déployés pour promouvoir la culture technologique chez les femmes rurales. Cela peut se faire par le biais de programmes d'éducation communautaire, de formations abordables et de campagnes de sensibilisation ;
- ii. La nécessité d'améliorer les infrastructures de communication dans les zones rurales, y compris la connectivité à l'internet, l'alimentation électrique et les routes, afin de faciliter l'accès des femmes rurales aux technologies numériques ;
- iii. La nécessité de réduire le coût des technologies numériques pour les rendre plus abordables et accessibles aux femmes rurales, par exemple en introduisant des subventions gouvernementales, des dons et des collaborations avec le secteur privé ; et
- iv. La nécessité d'éliminer les croyances socioculturelles rétrogrades qui limitent la capacité des femmes rurales à accéder aux technologies numériques. Cela peut être réalisé par des actions de plaidoyer, des campagnes de sensibilisation et des réformes juridiques.

## **7.3 Lutter contre la discrimination et la stigmatisation des femmes, des adolescentes enceintes, des jeunes mères et des mères célibataires par Venia Vimbai Awali Bakali - Fondatrice et directrice de l'Organisation pour l'autonomisation des mères célibataires, Malawi**



La soumission de Venia porte principalement sur la situation du Malawi, l'un des pays africains où le taux de familles monoparentales est le plus élevé, en particulier chez les femmes, avec un taux de 61 % avant l'âge de 45 ans, 42 % des filles étant mariées avant l'âge de 18 ans et 9 % avant leur quinzième anniversaire. La plupart du temps, ces mariages ont tendance à échouer, car la plupart des jeunes mariages sont le fruit d'une profonde tradition culturelle et religieuse, ainsi que de la pauvreté.

Malgré de nombreuses interventions visant à promouvoir l'égalité des genres, les femmes, les adolescentes enceintes, les jeunes mères, les mères célibataires, en particulier dans les zones rurales, font l'objet d'une forte discrimination et sont exclues de la prise de décision.

Les facteurs ci-après sont cités parmi les principaux facteurs qui conduisent à la maternité unique :

- i. ayant grandi dans des familles désunies ;
- ii. le manque de connaissances sur la prévention des grossesses précoces et non désirées (SDSR) ;
- iii. le manque de soutien financier pour faire avancer leur éducation et/ou soutenir leurs moyens de subsistance en général ; et
- iv. des expériences malheureuses telles que des abus sexuels sous forme de viol.

À cet égard, les recommandations ci-après sont soumises à l'examen du forum parlementaire de la SADC :

- i. Les États membres doivent élaborer des politiques et des lois contre la stigmatisation et la marginalisation des adolescentes enceintes, des jeunes mères et des mères célibataires ;
- ii. Les États membres doivent veiller à ce que les mères célibataires et les jeunes mères soient associées à la prise de décision et à ce qu'elles disposent de plates-formes leur permettant de faire entendre leur voix ;
- iii. Élaborer et mettre en œuvre des lois qui puniraient les hommes irresponsables qui engrossent les filles et les femmes puis les abandonnent ;
- iv. La nécessité d'impliquer les dirigeants communautaires dans l'identification et la lutte contre les attitudes et les pratiques discriminatoires afin d'adopter des approches positives à l'égard des adolescentes enceintes, des jeunes mères et des mères célibataires ; et
- v. L'introduction de programmes d'éducation en matière de SDSR dans les communautés rurales.

#### **7.4 Déclaration sur le chômage des jeunes, les stéréotypes de genre et le harcèlement sexuel des femmes sur le lieu de travail présentée par l'honorable Antsaniavo RAMELINIAINA - Parlementaire des jeunes de la SADC**

L'honorable RAMELINIAINA partage la situation de Madagascar en indiquant que l'accès à l'emploi reste inégal pour les femmes à Madagascar. Les stéréotypes sexistes à l'encontre des femmes limitent les opportunités professionnelles de ces dernières, qui sont souvent sous-représentées dans des secteurs clés tels que la politique, la science et la technologie.

De plus, les femmes sont victimes de harcèlement sexuel sur leur lieu de travail, une réalité relative qui contribue à créer un environnement hostile et décourageant pour leur développement professionnel.

La présentation a donc formulé les recommandations ci-après pour remédier à la situation :

- i. La nécessité de créer des opportunités d'entrepreneuriat pour les femmes afin de leur permettre de créer leur propre entreprise, par exemple en leur accordant des prêts ; et
- ii. Élaborer des lois visant à punir les auteurs de harcèlement sexuel sur le lieu de travail.

### **7.5 Mesures pour la réalisation des droits des jeunes, en particulier des adolescentes, par Faith Thipe, UNITED.**

La soumission a été présentée au cours de la réunion par Ntombikayise Ncube au nom de Faith Thipe, qui a commencé par saluer les efforts déployés par la SADC par l'intermédiaire du Forum parlementaire de la SADC pour faire progresser les questions de SDRS pour les jeunes en élaborant la loi type de la SADC sur la violence basée sur le genre (GBV) et la loi type de la SADC sur l'éradication du mariage d'enfants et la protection des enfants déjà mariés.

La soumission concerne toutefois les retombées socio-économiques de l'après COVID-19, qui ont été aggravées par l'existence durable de crises humanitaires complexes provoquées par les conflits et le changement climatique. La situation a entraîné un rétrécissement de l'espace fiscal et une augmentation de l'austérité, avec pour conséquence directe une hausse du chômage des jeunes et une diminution du financement des services de santé sexuelle et de droit reproductif (SDSR), y compris des initiatives de lutte contre le VIH et le sida, dans de nombreux États membres de la SADC.

À cet égard, le mémoire soumet les recommandations suivantes à l'examen du Forum parlementaire de la SADC :

- i. Le Forum parlementaire de la SADC doit élaborer une loi type sur le protocole relatif à la jeunesse afin d'aborder spécifiquement les questions cruciales de la participation, de l'inclusion, de l'autonomisation et du développement des jeunes.
- ii. Les États membres de la SADC devraient accélérer l'adoption de la loi type de la SADC sur la violence basée sur le genre ;
- iii. Les États membres doivent adopter des lois ou renforcer la mise en œuvre des lois existantes contre les mariages d'enfants afin de garantir qu'elles prévoient des sanctions plus sévères au sein de la société, de manière à éradiquer ces actes flagrants qui violent les droits des femmes et des filles dans les sphères publiques et privées ;
- iv. Les États membres doivent améliorer l'accès à des soins de santé de qualité en veillant à accélérer la mise en œuvre de l'engagement ministériel renouvelé de l'Afrique orientale et australe à l'horizon 2030 sur l'éducation sexuelle complète (ESC), qui fournit des informations essentielles sur les SDRS aux jeunes scolarisés et non scolarisés afin qu'ils puissent prendre des décisions en connaissance de cause ;
- v. Les États membres doivent multiplier les opportunités économiques afin d'autonomiser les jeunes et d'atteindre le dividende démographique. Les pays de la SADC doivent créer un environnement propice et nécessaire qui garantisse que les jeunes bénéficient d'une éducation, de

compétences, de fonds d'amorçage et de financements afin d'encourager la participation des jeunes à des projets d'entrepreneuriat et à des start-ups innovantes susceptibles d'apporter des solutions aux défis de la société ; et

- vi. Les États membres doivent augmenter le financement national pour la fourniture de produits et de services de SDRS afin de garantir une allocation budgétaire adéquate et de promouvoir des financements innovants qui contribuent à la fourniture de services de santé sexuelle et génésique. L'augmentation du financement national conformément à la déclaration d'Abuja peut garantir le renforcement de la résilience des systèmes de santé qui peuvent fonctionner même dans le contexte des pandémies et des situations humanitaires dans la région.

### **7.6 Lutter contre la violence basée sur le genre chez les femmes épileptiques par Tisungane Sitima, militante du genre.**

Dans sa soumission, Tisungane explique que les femmes épileptiques sont le plus souvent mises à l'écart, depuis leur famille jusqu'au niveau de la communauté dans son ensemble. Ces femmes ne s'engagent pas ou ne s'engagent pas pleinement, voire pas du tout, dans le développement de la communauté en raison de leur handicap. En tant que telles, elles sont confrontées à de nombreuses violences fondées sur le genre dans leurs communautés, telles que le viol, la stigmatisation et la discrimination, qui, dans la plupart des cas, ne sont pas signalées car les auteurs sont soit des membres de leur famille, soit des personnes qu'elles ne connaissent pas. D'autre part, les victimes elles-mêmes ne peuvent pas porter plainte parce que la plupart d'entre elles ont un problème d'élocution ou ne sont pas suffisamment audibles. Cela signifie qu'elles n'ont personne pour parler en leur nom lorsqu'elles sont victimes d'une agression.

Pour relever les défis auxquels sont confrontées les femmes épileptiques, le rapport a soumis des recommandations à l'attention du Forum parlementaire de la SADC, dont certaines sont présentées ci-dessous :

- i. Les États membres de la SADC doivent veiller à ce que les femmes épileptiques aient accès à des services de santé abordables et complets, y compris à des examens réguliers, à des neurologues et à des médicaments abordables, en particulier dans les établissements de santé financés par le gouvernement ;
- ii. Les États membres doivent veiller à ce que leurs gouvernements organisent des campagnes de sensibilisation du public afin d'informer les gens sur l'épilepsie, de dissiper les mythes et de réduire la stigmatisation. Cela peut aider les femmes atteintes d'épilepsie à mener une vie plus épanouie sans être confrontées à la discrimination ;
- iii. Les gouvernements doivent allouer des fonds suffisants à la recherche sur l'épilepsie, en particulier pour comprendre les problèmes sexospécifiques liés à l'épilepsie. Cela peut conduire à de meilleures options de traitement et à des thérapies adaptées aux besoins des femmes ;
- iv. Les États membres doivent mettre en place et appliquer des politiques et des programmes qui aident les femmes épileptiques à poursuivre leurs études et à trouver un emploi, y compris des aménagements raisonnables sur le lieu de travail et l'accès à la formation professionnelle ; et

- v. Les États membres, par l'intermédiaire de leurs parlements nationaux respectifs, adoptent des lois antidiscriminatoires qui protègent les personnes atteintes d'épilepsie contre tout traitement inéquitable dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et du logement, afin de garantir que les femmes atteintes d'épilepsie bénéficient de l'égalité des chances et qu'elles ne se voient pas refuser des opportunités en raison de leur état de santé.

### **7.7 Défis uniques auxquels sont confrontées les femmes rurales et comment combler le fossé numérique entre les hommes et les femmes, présenté par Edith Utete du Zimbabwe, cofondatrice de Digital Wellness Africa**

Dans sa soumission, Edith a principalement partagé la situation du Zimbabwe, où les femmes rurales ont le moins bénéficié des mesures de numérisation, car elles sont confrontées à des défis uniques qui perturbent leur accès aux ressources et aux opportunités numériques, dont certains sont les suivants : une connectivité internet limitée et fiable dans les zones rurales en raison de l'insuffisance ou du manque d'infrastructures appropriées, telles que les fournisseurs de services internet, les laboratoires informatiques ou les centres technologiques ; le manque de compétences et de connaissances numériques ; et les normes traditionnelles rétrogrades en matière de genre, par exemple la croyance que l'éducation, la science et la technologie sont destinées aux hommes et non aux femmes et que les femmes sont censées rester à la maison et s'occuper de leur famille.

Pour combler le fossé numérique entre les hommes et les femmes et renforcer l'autonomie des femmes rurales, plusieurs stratégies ont été proposées pour examen par le Forum parlementaire de la SADC :

- i. Les États membres doivent plaider en faveur d'une amélioration de la connectivité et de l'infrastructure internet dans les zones rurales. Les gouvernements et les organisations non gouvernementales doivent travailler en collaboration afin d'étendre la connectivité à l'internet dans les zones rurales, notamment par des initiatives telles que la construction d'infrastructures, l'octroi de subventions pour les services internet ou l'utilisation de technologies innovantes telles que l'internet par satellite ;
- ii. Les gouvernements doivent élaborer et mettre en œuvre des programmes de formation aux compétences numériques spécifiquement destinés aux femmes rurales, afin de leur fournir les connaissances et les compétences nécessaires pour utiliser efficacement les technologies numériques à des fins d'éducation, de génération de revenus et de développement communautaire ;
- iii. Les gouvernements doivent veiller à ce que les femmes rurales aient accès à des appareils numériques abordables tels que des smartphones, des tablettes ou des ordinateurs, leur permettant ainsi d'accéder à des ressources et des services en ligne ;
- iv. Les gouvernements doivent encourager et aider les femmes rurales à créer leur propre entreprise numérique ou à tirer parti des plateformes numériques pour générer des revenus, afin de leur offrir des opportunités économiques et une indépendance financière ; et
- v. Les États membres doivent mener des campagnes de sensibilisation au sein des communautés pour remettre en question les normes

traditionnelles en matière de genre et promouvoir l'égalité des sexes, en favorisant un environnement qui encourage la participation et le leadership des femmes dans la sphère numérique. Collaborer avec les dirigeants locaux, les organisations communautaires et les institutions religieuses.

### **7.8 Questions sociales liées au genre : Équité en matière d'éducation, de parentalité et de travail par Luyana Canza Fernando, militante angolaise pour l'égalité des genres**

La soumission déplore que les anciennes croyances et valeurs culturelles de la plupart des pays africains aient eu un impact négatif sur le statut et l'avancement des femmes. Par exemple, les croyances de certaines cultures selon lesquelles l'éducation est réservée aux hommes et non aux femmes.

La soumission appelle donc les États membres de la SADC à abroger les lois archaïques qui promeuvent les croyances socioculturelles rétrogrades qui limitent les possibilités d'autonomisation et d'avancement des femmes.

### **7.9 Quelles stratégies peuvent être mises en œuvre pour accroître la participation et la représentation des femmes dans les processus politiques, y compris les systèmes électoraux et les quotas ?**

Le RWPC a reçu deux soumissions sur ce sujet : l'une de Mme Patience Munyenembe, militante pour l'égalité des genres et la SDSR et présidente du Parlement des jeunes de la SADC, et l'autre de Macdonald K. Munyoro, défenseur des droits de l'homme, spécialiste du suivi et de l'évaluation et expert du troisième cycle de suivi du GPEDC.

En bref, les soumissions suggèrent aux États membres les stratégies suivantes pour accroître la participation et la représentation des femmes dans les processus politiques :

- i. Éliminer les obstacles structurels et juridiques qui entravent la participation des femmes à la politique et à la prise de décision ;
- ii. Offrir des programmes de formation aux femmes sur les systèmes politiques et sur le droit des femmes à participer et à jouer un rôle dans la prise de décision ;
- iii. Introduire des systèmes de quotas temporaires et des parcours de leadership inclusifs et sensibles au genre pour aider les femmes à entrer dans les sphères politiques ;
- iv. Promouvoir les femmes dans des rôles de leadership et de prise de décision à tous les niveaux ;
- v. Soutenir le leadership des femmes sur le lieu de travail par une plus grande inclusion dans les postes de direction et les conseils d'administration des entreprises ;
- vi. Soutenir les organisations de base qui renforcent la capacité des femmes à participer individuellement et collectivement à la vie sociale, économique, politique et publique.

### **7.10 Comment le Parlement peut-il contribuer à la promotion des agendas d'éducation intelligente par Memory Tapela Banda**

Dans sa soumission, Memory définit le terme « éducation intelligente » comme un aspect qui englobe les compétences d'apprentissage émotionnelles, sociales et cognitives, y compris l'intelligence émotionnelle et l'autorégulation.

La soumission suggère les moyens ci-après par lesquels les parlementaires peuvent contribuer à la promotion de l'éducation intelligente des étudiants :

- i. L'implication des étudiants pour les encourager et les motiver sur la nécessité de la réussite scolaire ;
- ii. Fournir une éducation à la santé et à la sexualité aux étudiants pour leur permettre de comprendre des questions telles que l'hygiène personnelle, la prévention des maladies comme les IST, la dynamique des genres, etc. ;
- iii. Renforcer les partenariats avec les organisations de la société civile (OSC) pour les droits en matière de santé sexuelle et de droit reproductif ;
- iv. Enseigner aux étudiants des compétences de vie telles que la gestion du stress, la résistance à la pression négative des pairs ; et
- v. Faire pression sur les ministères compétents pour qu'ils mettent en place des conseils sur le bien-être mental dans les écoles.

### **8.0 OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS**

À la suite de la réception des soumissions issues de l'audition publique, le RWPC :

**A PRIS CONNAISSANCE** du travail louable accompli par le forum parlementaire de la SADC dans l'élaboration de la loi type de la SADC sur la violence basée sur le genre et de la loi type de la SADC sur l'éradication du mariage des enfants et la protection des enfants déjà mariés, afin d'aider les États membres à inclure dans leur législation nationale des dispositions relatives aux cas de violence basée sur le genre et aux mariages précoces d'enfants.

**A NOTÉ** que le commerce transfrontalier constitue la pierre angulaire de l'activité économique, contribuant de manière significative aux moyens de subsistance d'innombrables femmes dans la région de la SADC. Cependant, le RWPC a pris note avec inquiétude de la multitude de défis auxquels sont confrontées les femmes engagées dans le commerce transfrontalier informel et de l'impact de ces défis sur leurs droits de l'homme.

**ÉTAIT EN OUTRE PRÉOCCUPÉ** par les défis uniques et nombreux auxquels les femmes rurales sont confrontées pour accéder aux technologies numériques et par le fossé numérique entre les hommes et les femmes.

**ÉTAIT ALARMÉ** par l'augmentation des cas de violence sexiste à l'encontre des femmes épiléptiques, tels que les viols, la discrimination et la stigmatisation.

**ÉTAIT ATTRISTÉ** par des rapports faisant état d'une augmentation des cas de violence fondée sur le sexe perpétrés contre des femmes épiléptiques au sein

de leurs communautés, tels que le viol, la stigmatisation et la discrimination, alors que ces cas ne sont pas signalés.

**ÉTANT PRÉOCCUPÉ** par le faible niveau de participation et de représentation des femmes dans la politique et la prise de décision.

**ÉTAIT PRÉOCCUPÉ** des informations selon lesquelles les croyances et les valeurs traditionnelles de certaines sociétés continuent d'entraver la participation des femmes aux activités de développement.

**ÉTAIT EN OUTRE PRÉOCCUPÉ** par les révélations selon lesquelles des cas de harcèlement sexuel sur le lieu de travail à l'encontre des femmes se produisent encore dans certaines régions, comme à Madagascar, ce qui crée un environnement hostile et décourageant pour les femmes en ce qui concerne leur développement professionnel ;

**PAR CONSÉQUENT**, le RWPC a décidé de recommander à la 54<sup>e</sup> Assemblée plénière de :

- 1) **Décider** que le Forum parlementaire de la SADC doit élaborer une loi type sur le protocole relatif à la jeunesse, qui servira d'instrument pour guider les États membres dans le traitement des questions cruciales de la participation, de l'inclusion, de l'autonomisation et du développement des jeunes.
- 2) **Exhorter** les États membres à concevoir des mécanismes permettant de combler le fossé numérique entre les hommes et les femmes et d'autonomiser les femmes rurales, notamment en plaidant en faveur d'une amélioration de la connectivité et de l'infrastructure internet dans les zones rurales ; en accordant des subventions ou des prêts aux femmes rurales pour leur permettre d'acquérir des appareils numériques abordables tels que des smartphones, des tablettes ou des ordinateurs, afin qu'elles puissent accéder aux ressources et aux services en ligne ; en organisant des programmes de formation aux compétences numériques spécifiquement destinés aux femmes rurales pour leur permettre d'utiliser efficacement les technologies numériques ;
- 3) **Faire appel** aux États membres pour qu'ils trouvent des moyens de relever les défis rencontrés par les femmes épiléptiques, notamment par les moyens suivants
  - promulguer des lois antidiscriminatoires qui protègent les femmes épiléptiques contre toutes les formes de violence fondée sur le sexe, afin qu'elles bénéficient de l'égalité des chances et qu'elles ne se voient pas refuser des opportunités en raison de leur état dans des domaines tels que l'éducation, l'emploi et la formation professionnelle ; et
  - veiller à ce que les femmes épiléptiques aient accès à des services de santé complets et abordables, y compris à des médicaments abordables, en particulier dans les établissements de santé financés par l'État ;

- 4) Exhorter les États membres à concevoir des mécanismes qui favoriseraient la participation des femmes à la vie politique et à la prise de décision en, entre autres :
- supprimant tous les obstacles structurels, juridiques et sociaux qui entravent la participation des femmes à la vie politique et à la prise de décision ;
  - organisant des programmes de formation sur mesure pour les femmes sur les systèmes politiques et le droit des femmes à participer et à jouer un rôle dans la prise de décision ;
  - introduisant des systèmes de quotas et des parcours de leadership inclusifs et sensibles au genre pour aider les femmes à entrer dans les sphères politiques ;
  - mettant en place des politiques délibérées visant à promouvoir les femmes dans des rôles de leadership et de prise de décision à tous les niveaux ; et
- 5) **Faire appel** aux États membres pour qu'ils émettent des directives à l'intention de tous les établissements d'emploi de leurs pays respectifs afin qu'ils élaborent des politiques de lutte contre le harcèlement sexuel des femmes sur le lieu de travail. Enfin, élaborer des lois prévoyant des sanctions sévères à l'encontre des auteurs de harcèlement sexuel sur le lieu de travail.

## 9.0 CONCLUSION

La séance d'audition publique 2023 pour le RWPC a été un succès. Le RWPC souhaiterait donc remercier toutes les parties prenantes qui ont participé aux activités, en particulier les institutions et les personnes qui ont soumis leurs propositions au Causus.

Le RWPC voudrait également remercier la Secrétaire générale et l'ensemble du personnel du Forum parlementaire de la SADC pour avoir organisé et facilité les auditions publiques de manière professionnelle et pour avoir fourni des conseils techniques au Caucus.

Le RWPC espère que les recommandations contenues dans son rapport seront adoptées sans réserve par la 54<sup>e</sup> Assemblée plénière.

---

**Hon. Regina ESPARON**  
**PRÉSIDENT**

---

**M. Joseph MANZI**  
**SECÉTAIRE DE LA COMMISSION**



## 10.0 ANNEXES

### ANNEXE 1 - SOUMISSIONS REÇUES DES PARTIES PRENANTES

No. de série	Titre de la soumission	Institution/individu soumissionnaire
1.	Relever les défis en matière de droits de l'homme auxquels sont confrontées les femmes dans le cadre du commerce transfrontalier informel	Bureau régional de l'Est et du Sud d'Amnesty International <a href="mailto:joan.stott@amnesty.org">joan.stott@amnesty.org</a>
2.	Relever les défis auxquels sont confrontées les femmes rurales en matière d'accès à la technologie numérique et combler le fossé numérique entre les hommes et les femmes	Elly Justine, Tanzania, Email : <a href="mailto:elljust34@gmail.com">elljust34@gmail.com</a>
3.	Lutter contre la discrimination et la stigmatisation des femmes, des adolescentes enceintes, des jeunes mères et des mères célibataires	Venia Vimbai Awali Bakali, fondatrice et directrice de l'organisation Single Mother Empowerment, Malawi, courriel : <a href="mailto:smeorgdirector@gmail.com">smeorgdirector@gmail.com</a>
4.	Déclaration sur le chômage des jeunes, les stéréotypes de genre et le harcèlement sexuel des femmes sur le lieu de travail	- Antsaniavo RAMELINIAINA Parlementaire de la jeunesse de la SADC, Email : <a href="mailto:antsaniavo.emergence@gmail.com">antsaniavo.emergence@gmail.com</a>
5.	Mesures pour la réalisation des droits des jeunes, en particulier des adolescentes -	Faith Thipe, UNITED < <a href="mailto:ftthipe@yplusglobal.org">ftthipe@yplusglobal.org</a> >.
6.	Lutter contre la violence basée sur le genre chez les femmes épileptiques	Activiste du genre Tisungane Sitima, Activiste du genre, Email : <a href="mailto:sitimatisu@gmail.com">sitimatisu@gmail.com</a> ; Portable : +265999516495
7.	Quels sont les défis particuliers auxquels les femmes rurales sont confrontées et comment combler le fossé numérique entre les genres ?	-Edith Utete, cofondatrice de Digital Wellness Africa, courriel : <a href="mailto:edithutete@gmail.com">edithutete@gmail.com</a>
8.	Arrêter les défis de la construction. Commencer à élaborer des solutions : Jeunes femmes et soins de santé de qualité	Ng'andwe Ngandwe, Jeune personne, SRHR Africa Trust (SAT)
9.	Questions sociales liées au genre : Équité en matière d'éducation, de parentalité et de travail	Luyana Canza Fernando <a href="mailto:luyanafernando@gmail.com">luyanafernando@gmail.com</a> , Militante pour l'égalité des genres, Angola
10.	Un monde plus sûr pour tous : Concrétiser les promesses de	Michelle Mutogo, Jeune personne, SRHR Africa Trust (SAT)

	lutte contre les VBG dans les États membres	
11.	L'éducation a besoin d'apprenants en bonne santé : Les écoles comme lieux de santé pour les filles	Tinotenda Patience Mutsetse, Jeune personne
12.	Ne laisser aucune femme de côté : Femmes rurales et inégalités	Loveness Mudzuru, Jeune personne, SRHR Africa Trust (SAT)
13.	Quelles stratégies peuvent être mises en œuvre pour accroître la participation et la représentation des femmes dans les processus politiques, y compris les systèmes électoraux et les quotas ?	Mme Patience Munyenyembe <a href="mailto:munyenyembepeshy@gmail.com">munyenyembepeshy@gmail.com</a> , Militante pour le genre et la SDSR et présidente du Parlement des jeunes de la SADC
14.	Politiques et structures sensibles à la dimension de genre pour assurer la participation effective des femmes	Macdonald K. Munyoro, chercheur, écrivain, défenseur des droits de l'homme, expert en suivi et évaluation et expert du troisième cycle de suivi du GPEDC.
15.	Un Parlement des hommes en Afrique australe ? Importance des systèmes pour l'égalité des genres	Goitsemolimo Ditsele, Jeune personne, SRHR Africa Trust (SAT)
16.	Comment le Parlement peut-il contribuer à la promotion des programmes d'éducation intelligente ?	Memory Tapela Banda Email : <a href="mailto:memorytapelabanda99@gmail.com">memorytapelabanda99@gmail.com</a>

## ANNEXE 2 - LISTE DU SECRETARIAT DE LA SADC PF

1. Mme Boemo Sekgoma – Secrétaire générale
2. M. Joseph Manzi - Directeur des affaires parlementaires et des programmes
3. M. Sheuneni Kurasha - Gestionnaire de programme (DGHR)
4. M. Ronald Windwaai- chargé des TIC
5. Paulina Kanguatjivi - Assistante de la fonctionnaire chargée de la procédure et coordinatrice
6. M. Gerald Kampani - Modérateur